

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La loi A.T.R (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 impose aux EPCI (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue la première étape du cycle de la prise de nombreuses décisions. Il permet de discuter des orientations budgétaires de l'année et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport soumis à l'organe délibérant conformément aux articles L.2312-1, L.3312,1, L.5211-36 du CGCT.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 hab, le rapport comporte également les informations relatives :

1. A la structure de la dette et de sa gestion ;
2. A l'évolution de la fiscalité et les compensations
3. A l'évolution des dépenses ;
4. Aux investissements programmés sur l'année ou pluriannuels ainsi que la structure ;
5. A la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

### **Le contexte économique :**

Bien que le contexte économique puisse évoluer au cours du dernier trimestre, les hypothèses économiques retenues par le Gouvernement pour construire le projet de loi de finances ne sont pas actualisées dans le cadre de la loi définitivement adoptée.

Le projet de loi de finance 2019 se base sur une hypothèse économique de + 1.7% du volume en 2018 et 2019.

Les indicateurs confirment la reprise économique de 2017. L'inflation en 2018 (prix du pétrole, énergie, tabac, alimentaire) se poursuit sur 2019 de manière plus modérée. La remontée des taux d'intérêt est à prévoir. Toutefois il faut noter que les principaux instituts de conjoncture ont revu leurs prévisions de croissance à la baisse depuis l'automne 2018.

La croissance économique se situerait plutôt autour de +1,5% en 2018 et 2019, contre + 1,7% dans le PLF 2019

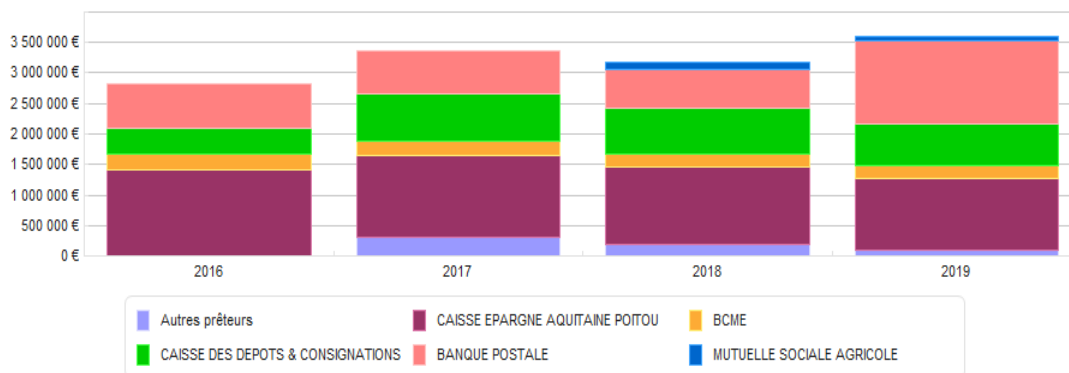
### **1. Structure de la dette et de sa gestion ;**

Les taux d'intérêt ont légèrement augmenté en 2018, oscillants entre 1,50% et 1,80%. Malgré cette progression, les taux restent encore très accessibles et permettent aux collectivités de recourir sereinement à l'emprunt. La conjoncture reste donc très favorable et a permis de compenser encore cette année les effets négatifs des baisses des dotations sur l'investissement.

Si elle se réalise, la hausse sera vraisemblablement très modérée. Le niveau relativement bas des taux d'intérêts, corrélés au très faible endettement de la communauté de communes font apparaître l'emprunt comme une des principales ressources de financement de nos investissements. Il devra être privilégié à l'autofinancement.

Au 31/12/2018, l'annuité de la dette représente 416 166 € soit un ratio de 13.75€ par habitant. En 2019 la charge de la dette représente 453 950 € compte tenu des emprunts contractés pour les investissements (centre aquatique 750 000€). Les emprunts réalisés pour ZA de Belloc, ZA de St Laurent et la Gendarmerie sont absorbés par les budgets annexes.

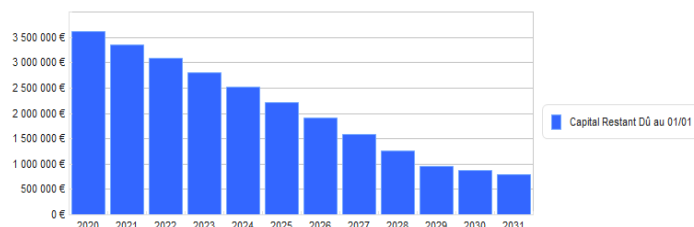
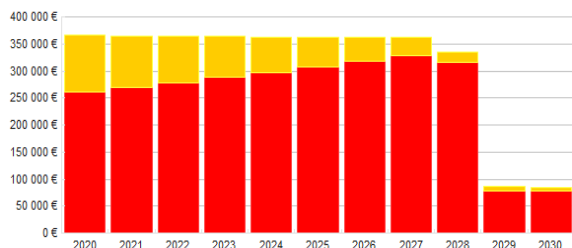
## STRUCTURE DE LA DETTE



## ETAT DE LA DETTE 01/01/2019

Code et objet de l'emprunt	Organisme Prêteur	Capital emprunté	duree emprunt	Date d'échéance	Nature et taux		Dettes en Capital au 01/01/2018	Montant des échéances annuelles
2008-01 - opération investissement 2008	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU	1 000 000.00 €	20 ANS	02/01/2028	4.62%	Fixe	597 538.92 €	75 962.47 €
2008-02 - opération d'investissement 2008	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU	950 000.00 €	20 ANS	15/04/2028	4.76%	Fixe	564 346.04 €	72 236.01 €
2011 01 - TRAVAUX BELLOC ET PORTS ST CHRISTOLY	BCME	292 370.00 €	20 ANS	01/09/2031	4.34%	Fixe	216 742.01 €	22 165.74 €
2012-02 - FINANCEMENT BELLOC ET SIEGE CDC	CAISSE DEPOT RETRAITES	309 050.00 €	15 ANS	01/01/2028	3,95%	Fixe	225 225.62 €	27 699.20 €
2012-01 - MAISON DES SERVICES - SIEGE DE LA CDC	CAISSE DEPOT RETRAITES	160 537.00 €	15 ANS	01/02/2027	4.51%	Fixe	108 681.16 €	14 958.49 €
2013 - 01 - TRAVAUX PLATEFORME DES SERVICES ET SIEGE CDC	BANQUE POSTALE	823 000.00 €	15 ANS	01/09/2028	3.83%	Fixe	598 318.73 €	73 144.33 €
2016 - 01 - TRAVAUX DU PRADINA	CAISSE DEPOT CONSIGNATION	400 000.00 €	20 ANS	11/10/2036	0.00%	Fixe	360 000.00 €	20 000.00 €
2016 - 02 - ACHAT DU PRADINA	COMMUNE DE PAUILLAC	300 000.00 €	3 ANS	01/04/2019	0.00%	Fixe	100 000.00 €	100 000.00 €
2017-01 CREATION POLE PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE -PRADINA	MSA	100 000.00 €	10 ans		0.00%	Fixe	90 000.00 €	10 000.00 €
2018-01 CENTRE AQUATIQUE 1ERE PHASE - LESPARRE	BANQUE POSTALE	750 000.00 €	20 ANS	01/01/2039	1.67%	Fixe	750 000.00 €	37 784.03 €
		5 084 957.00 €					3 610 852.48 €	453 950.27 €

## EXTINCTION DE LA DETTE



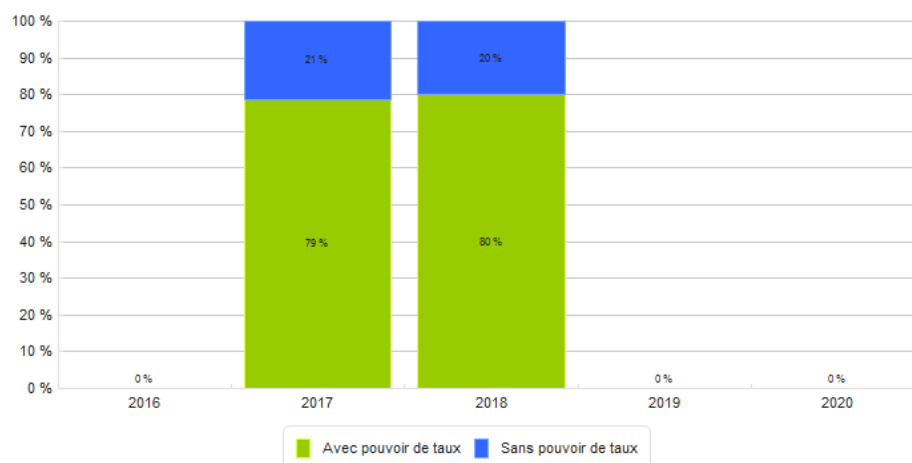
## 2 - L'évolution de la fiscalité et les compensations

### La fiscalité :

	2016	% évol	2017	% évol	2018
<b>Bases effectives (bases prévisionnelles sur la dernière année) (en €)</b>					
Taxe d'habitation	27 502 116.00	1.30 %	27 861 000.00	2.24 %	28 486 437.00
Foncier bâti	28 618 398.00	2.81 %	29 424 000.00	2.09 %	30 040 000.00
Foncier non bâti	5 332 891.00	1.00 %	5 386 000.00	0.71 %	5 424 000.00
Taxe économique de zone (CFE de zone)	0.00		0.00		0.00
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0.00		9 267 000.00	4.70 %	9 703 000.00
<b>Taux votés</b>					
Taxe d'habitation	0.00%		8.60%		8.60%
Foncier bâti	0.00%		0.71%		0.71%
Foncier non bâti	0.00%		2.84%		2.84%
Taxe économique de zone (CFE de zone)	0.00%		0.00%		0.00%
Taux de CFE	0.00%		25.59%		25.59%
<b>Produits (en €)</b>					
Taxe d'habitation	0.00		2 396 046.00	2.24 %	2 449 833.58
Foncier bâti	0.00		208 910.40	2.38 %	213 884.80
Foncier non bâti	0.00		152 962.40	0.71 %	154 041.60
Taxe addi FNB (Dépt et Région)	0.00		37 331.00		0.00
Taxe économique de zone (CFE de zone)	0.00		0.00		0.00
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0.00		2 371 425.30	4.70 %	2 482 997.70
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	0.00		1 229 972.00	-5.19 %	1 166 076.00
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	0.00		240 506.00	19.79 %	288 096.00
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0.00		453 354.00	6.89 %	484 597.00
Total produit impôts "ménages"	0.00		2 795 249.80	0.81 %	2 817 759.98
Total produit impôts "économiques"	0.00		4 295 257.30	2.95 %	4 421 766.70
Total produit toutes taxes	0.00		7 090 507.10	2.10 %	7 239 526.68

Pour 2019, le produit des taxes sera reporté à son niveau 2018, à l'exception de la CVAE notifiée en août 2018 à 1 241 720 euros. Le total des taxes sera inscrit pour un montant de 7 315 000€.

### RESSOURCES FISCALES AVEC ET SANS POUVOIR DE TAUX



### Les dotations :

Le produit des dotations de 2018 d'établi à 1 798 180€. Pour 2019, l'inscription est minorée et portée à 1 722 000€ se décomposant comme suit :

- 1 070 000€ DGF (1 085 858 € en 2018)
- 272 000€ FPIC (324 739€ en 2017 - 301 396 € en 2018) une réflexion devra être engagée à court terme sur la répartition du FPIC 2019.
- 380 000€ Compensations et fonds de péréquation (388 847€ en 2018)

### 3 - L'évolution des dépenses de gestion par rapport aux recettes

#### En règle générale,

#### Le produit des services

Le travail de lissage des disparités en termes de tarifs entre les 2 ex CDC est achevé. Une harmonisation a été actée. A ce jour, il semble difficile d'anticiper précisément un produit. Nous tablerons donc sur des recettes minorées de 20 000€ en 2019.

#### Les subventions aux associations

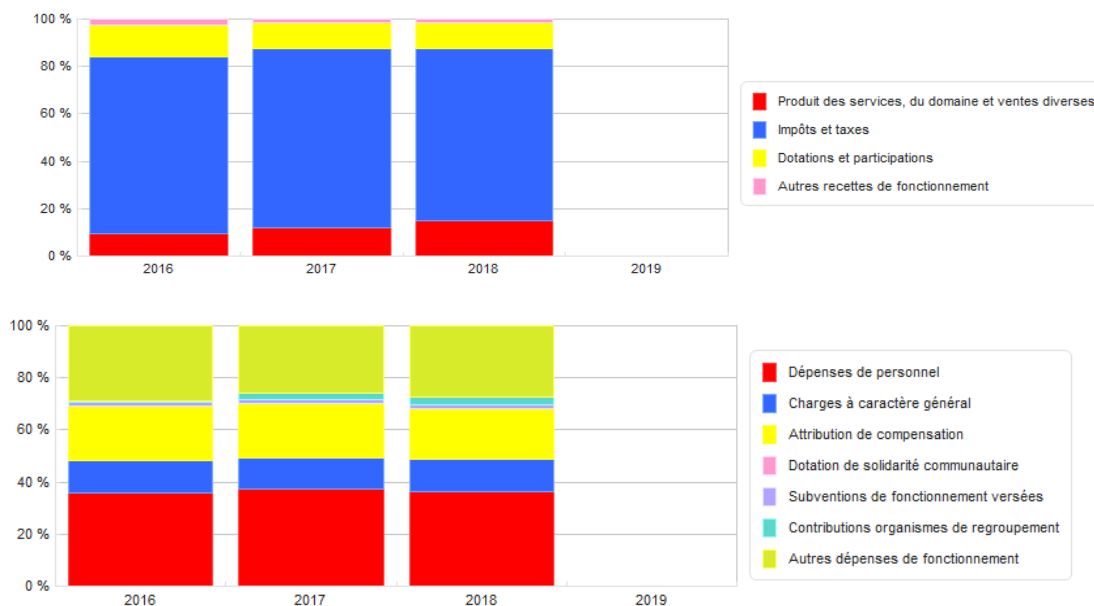
L'enveloppe des aides financières directes consacrée aux associations en 2018 s'est élevée à 157 600 euros dont (50 000€ pour l'office de Tourisme). Il a été demandé à la commission « Vie Associative » de travailler sur l'attribution des subventions en fonction de la redéfinition des critères d'intervention actée en 2018.

#### Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

La contribution de Médoc Cœur de Presqu'île à ce fonds, instauré en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle, s'élèvera en 2018 à 1 105 493 euros.

	2016	% EVOLUTION	2017	% EVOLUTION	2018
Recettes de gestion (prélèvement FPIC et FNGIR déduits)	12 043 710	4.8%	12 621 756	4.5%	13 193 072
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 166 091	29.2%	1 506 550	29.7%	1 954 420
Impôts et taxes	8 976 175	6.5%	9 561 111	0.2%	9 582 939
Contributions directes	6 847 305	6.1%	7 262 371	0.6%	7 308 897
Attribution de compensation (AC) R	12 854	0.1%	12 863	88.5%	24 251
Dotation de solidarité communautaire (DSC) R					
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et assimilé	2 909 808	1.1%	2 941 334	2.7%	3 020 997
Perception FNGIR	-1 105 493	0.0%	-1 105 493	0.0%	-1 105 493
Fonds de péréquation FPIC (solde)			324 739	-7.2%	301 396
Autres recettes fiscales	311 701	-59.8%	125 297	-73.7%	32 891
Dotations et participations	1 623 597	-16.3%	1 358 779	9.3%	1 484 790
DGF (communes) / Dotation d'interco. (EPCI)	405 886	-8.0%	373 543	-1.3%	368 637
Dotation de compensation (EPCI)	753 453	-2.8%	732 517	-2.1%	717 221
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	61 896				
Autres dotations et participations	402 362	-37.2%	252 719	57.9%	398 932
Autres recettes de fonctionnement	277 846	-29.7%	195 316	-12.5%	170 924
Dépenses de gestion	11 599 754	0.6%	11 667 264	4.5%	12 187 520
Dépenses de personnel	4 166 662	4.3%	4 347 153	2.4%	4 452 748
Charges à caractère général	1 422 189	-2.5%	1 386 951	8.3%	1 502 103
Attribution de compensation (AC)	2 436 322	0.0%	2 436 322	-3.3%	2 356 158
Dotation de solidarité communautaire (DSC)					
Subventions de fonctionnement versées			166 396	-5.3%	157 600
dont subvention au CCAS/CIAS					
Contributions organismes de regroupement	75 664	288.6%	294 023	32.1%	388 531
Fonds de concours versés					
Deficit budgets annexes à caractères administratifs					
Autres dépenses de fonctionnement	3 498 918	-13.2%	3 036 419	9.7%	3 330 379

## REPARTITION DES RECETTES ET DEPENSES DE GESTIONS SUR 3 ANNEES



### 4 - Investissements programmés sur l'année ou pluriannuels ainsi que la structure ;

Les principaux investissements prévus sur 2018 ont pu se réaliser.

Aménagement de la zone d'activités Belloc 3 : 2,805 millions d'euros

Aménagement de la zone d'activités de Saint-Laurent : 2,767 millions d'euros

Aménagement de l'Arche du Pradina : 76 700€

Le cap fixé à Médoc Cœur de Presqu'île est clairement maintenu, celui des équipements structurants et innovants, ainsi que celui du développement économique. Des priorités qui doivent renforcer l'attractivité du territoire et favoriser son essor.

Construction d'une gendarmerie : 3,36 millions d'euros HT

Construction d'un Centre Aquatique : 6.24 millions d'euros HT

Pour le financement de ces investissements, la communauté de communes bénéficiera du soutien de l'Etat DETR, de la Région et du Département. L'Europe sera aussi mise à contribution. Ces dépenses seront également couvertes par l'emprunt et l'autofinancement.

Les réservations des terrains sur les deux zones sont largement engagées. Les produits attendus s'élèvent à 2 931 406€ détaillés comme suit :

**Zone de Belloc** : surface 76 782 m<sup>2</sup>

17 lots sont réservés sur 26 – recettes attendues pour 2019 : 1 348 906€ (reste à venir 877 772€).

**Zone de Saint Laurent** : surface 76 638 m<sup>2</sup>

27 lots sont réservés sur 33 – recettes attendues pour 2019/2020 : 1 582 500€ (reste à venir 587 760€).

### Extension ZA Belloc



### Extension ZA Saint-Laurent Médoc



## 5 - Structure des effectifs, dépenses de personnel et durée effective du travail.

Dans le contexte évoqué ci-dessus, la masse salariale apparaît comme la pierre angulaire. Elle doit être maîtrisée.

En 2017, les frais de personnel représentaient un montant de 4 347 153 euros contre 4 452 748 euros pour l'année 2018 auquel il a été soustrait comme il convient les atténuations de charges.

Le ratio « charge de personnel/dépenses réelles de fonctionnement » s'établit à 33.79% pour 37,2% selon la moyenne nationale de la strate.

Etat du personnel :

catégories	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		AU 31/01/2019	
	nombre d'agents	ETP	nombre d'agents	ETP	nombre d'agents	ETP
non titulaires du RG	58	40.17	58	43.07	46	35.37
titulaires CNRACL	80	76.47	78	73.4	77	72.5
stagiaires CNRACL	1	0.8	2	2	4	4
Détachement FPH	1	1	1	1	1	1
titulaires du RG	9	4.97	9	4.97	9	4.97
stagiaires RG	0	0	0	0	0	0
CUI	2	1.14	1	0.57	6	4.23
emplois d'avenir TP	4	3.69	0	0	0	0
dispos d'office	2	2	2	2	2	2
vacataires	0	0	0	2	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>	<b>130.24</b>	<b>149</b>	<b>127</b>	<b>145</b>	<b>124.07</b>

Le Conseil Communautaire, voudra bien constater la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,